Image not found or type unknown

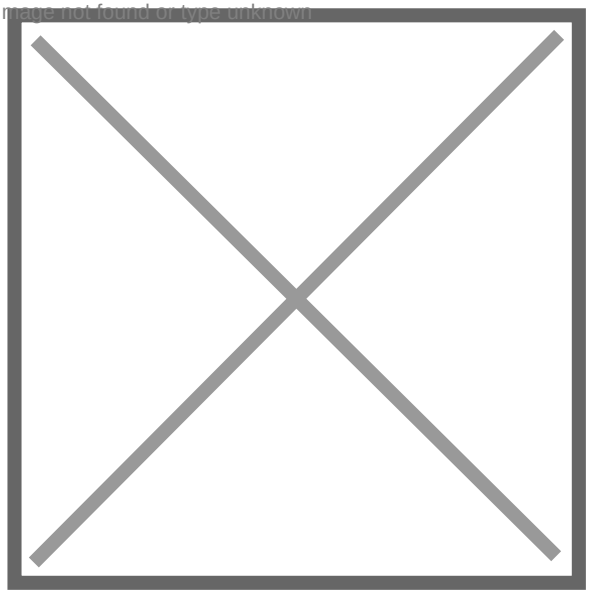

Resiliation ecole chez soi

Par **Greg1991**, le **17/01/2017** à **19:42**

Bonjour.je me suis inscrit a une formation a distance en mai 2016. Je m'y suis finalement jamais interressé mais effectuer les paiements. Sauf qu'en octobre derniers, faute de provision sur mon compte . Lecole a mis fin aix prelevements et j'ai recu un appel me disant que je dois regler la somme restante soit pres de 3000e. Et en 2 semaines 2 lettre comme quoi je suis mis en demeure... donc je voudrais savoir si ce nest pas trop tard pour envoyer a lecole une lettre de resiliation avec AR ou cest pas la peine vue leurs lettre. Et si je dois m'en inquieter vraime t...
Sur ma lettre jindiquerai que je nai plus demploi et mes fins de droits au chomage approche. Et indiquer la recommandation sur les clauses abusives 91-01...
Merci par avance!!

Par **Visiteur**, le **17/01/2017** à **20:48**

Bonsoir,
Bien sur qu'il faut vous en inquiéter !!!
Vous avez trop attendu.

Par **morobar**, le **18/01/2017** à **08:37**

Bjr,
Le délai de rétractation ainsi que celui de résiliation (3 mois) est échu. Aucun moyen donc de clore le contrat.

La perte d'emploi comme la baisse de revenus ne sont pas des motifs prévus dans la convention, et la recommandation 91-01 sans application.
Mais il serait intéressant de lire les centaines de topics ouverts sur la même question et les réponses apportées.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés